

Fribourg

Autor(en): **G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **35/1944 (1944)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ramène vers notre pays les armées belligérantes, après cinq ans de luttes acharnées dont l'issue semble soudain certaine.

Il y a quatre ans arrivaient chez nous les troupes polonaises et françaises refoulées sur notre territoire ; ce sont maintenant des soldats allemands isolés, ce seront demain peut-être des foules de civils et des unités militaires complètes qui chercheront asile chez nous. Et puis, quand l'ordre — quel ordre ? — sera rétabli, il faudra reconstruire, réparer, panser les blessures de la chair et de l'âme, il faudra refaire l'Europe et le monde. Le corps enseignant romand s'apprête à faire sa part de l'œuvre collective et les premiers appels à l'union ont été lancés, la Fédération internationale des associations d'instituteurs reprendra vie, la F.I.A.I. relèvera le drapeau de la justice internationale et de la paix, tombé dans la mêlée que la « trahison des clercs » a permise, une fois de plus, et dont nous voulons empêcher à tout jamais la répétition.

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Au début de cette chronique, il nous est agréable de signaler une étude parue dans l'*Archiv* de 1944 et intitulée : « L'école et la tâche qui lui incombe aujourd'hui chez nous ». Cette contribution à l'œuvre éducative, due à la plume de M. le conseiller d'Etat Piller, envisage le rôle, l'esprit et les méthodes qui conditionnent la mission de l'enseignement populaire. Qui ne souhaiterait l'insertion de ce beau travail, avec les développements qu'y apporterait son auteur, dans le prochain tome de notre *Annuaire* ?

La promulgation du décret relatif à la canonisation du Bienheureux Nicolas de Flue rend plus actuelle que jamais, une autre étude présentée par S. Exc. Mgr Besson, au congrès qu'organisa, en 1942, la Nouvelle Société Helvétique. Dans sa causerie sur les « bases morales et religieuses de l'éducation en Suisse », l'éminent conférencier soulignait, au nombre des intéressantes caractéristiques de notre peuple, son attachement au souvenir du grand patriote que fut « Bruder Klaus ». Celui qui détourna la guerre civile de notre pays mérite, assurément, d'être considéré comme le second fondateur de la Confédération. Indépendamment de son efficace démarche auprès de la Diète, l'histoire rappelle que cet ami de la paix engageait ses concitoyens à renoncer aux affaires et aux alliances avec l'étranger. Le conseil du pieux ermite était inclus dans son testament publié, en 1535, par Salat, de Lucerne. Dans un article de la *Schw.-Schule*, M. le conseiller

fédéral Etter y fit allusion, en attribuant à Nicolas de Flue l'idée première de la si providentielle neutralité suisse. Notre canton évoque un motif plus immédiat de se réjouir de l'hommage rendu au saint national et d'exalter, dans les leçons de l'école, sa bienfaisante existence. Soleure et Fribourg ne lui doivent-ils pas la faveur de leur admission dans l'alliance des huit anciens cantons ? Fribourg s'honore, à bon droit, de son « parrain de baptême », affirmait, jadis, un rimeur du cru qui, bien vite, ajoutait :

*Nous l'avons en vénération,
Soleure, avec moins de passion,
L'aime quand même !*

* * *

L'effectif de notre *école primaire* était, à la clôture de l'avant-dernier exercice, de 24 140 élèves répartis en 635 classes dont 43 d'ordre privé. La population moyenne d'une classe se maintient donc depuis quelques années, au chiffre de 36 élèves. Le rapport d'où sont extraites ces données constate, d'autre part, un fléchissement, dans l'ensemble des écoles primaires, à l'endroit de l'instruction, mais relève avec satisfaction le zèle des maîtres qui, devant les congés imposés par les circonstances actuelles, ont su s'ingénier pour regagner le temps perdu.

Des décisions administratives intéressant ces écoles, relevons :

1. l'institution, en marge de la mutualité scolaire, d'une section d'assurance-accidents au profit des jeunes gens astreints à la fréquentation des cours de culture physique ;
2. l'organisation de ces cours, par les soins de la direction militaire.

Sous la même rubrique, il convient de noter que les suppléments de salaires alloués, en raison de la hausse continue du coût de la vie, ont accru d'un quart de million environ les dépenses affectées à l'école primaire :

	<i>en 1943</i>	<i>en 1942</i>
Ces frais ont été couverts par la participation des communes	Fr. 2.174.871.—	Fr. 2.089.765.—
les subsides cantonaux et divers	» 1.159.319.—	» 1.002.596.—
les revenus des fonds d'école	» 299.685.—	» 303.104.—
Sommaires	Fr. 3.633.875.—	Fr. 3.395.465.—

Si les facteurs essentiels qui interviennent comme appui de l'école, paraissent promis à des majorations ultérieures, le produit des fonds scolaires agit en sens inverse, en raison de la baisse sensible des taux, que n'atténue point l'augmentation des capitaux. Cette remarque nous ramène à 1874, où la loi sur l'instruction primaire et secondaire créait les fonds d'école, dans chaque cercle scolaire. Ces institutions, au capital initial de 14 mille francs, auraient été à même d'assurer une bonne part des traitements des instituteurs de jadis. Heureux temps qui ne connut pas les guerres de XX^e siècle et leurs désastreuses conséquences ! La statistique fixait à 3592 mille francs, la fortune de tous ces fonds, en 1878 et, soixante-cinq ans plus tard, à 8395 mille francs dont le produit au taux d'à présent, aurait à peine suffi à défrayer les charges du lointain passé. Une conclusion, ici, s'impose dans l'accroissement plus actif d'une réserve constituée sous la dictée d'une très sage prévoyance.

Le contrôle des écoles primaires est confié, dans le canton, à huit *inspecteurs* dont la compétence s'étend aussi aux cours de perfectionnement et sur toutes les matières du programme, hormis les branches spécifiquement féminines. Agents de la Direction de l'instruction publique auprès des maîtres et des autorités locales, ils exercent, par des conférences, des visites de classe, des examens de fin d'année et d'autres moyens d'investigation, la mission de guider l'école obligatoire dans une voie sûre et progressive. Ce corps de fonctionnaires (on n'en fera jamais assez l'éloge), paye, depuis un an, le plus lourd tribut à l'instabilité des choses d'ici-bas. L'un d'eux, M. Rosset, chargé de l'inspection des écoles françaises de Fribourg et région circonvoisine, est mort, avant la rentrée d'automne, en pleine activité de service — si l'on peut dire — puisqu'il présidait une répétition du chœur des maîtres de sa circonscription. Peu après, en invoquant leur âge, MM. Crausaz et Barbey résignaient leur fonction exercée, durant quelque six lustres, avec autant d'autorité que de bienveillance. Et récemment, M. Berset les imitait, après avoir, dans notre capitale, vaillamment suppléé le regretté défunt. La sympathie de la Direction les accompagne dans leur si légitime repos, avec les regrets et les vœux qui leur furent exprimés en des démonstrations dont la presse recueillit l'écho.

A trois *inspectrices* est dévolue la surveillance des classes de travail à l'aiguille et autres exercices rentrant dans la sphère domestique. Sous leur contrôle furent placées, dès la première heure, vers 1901, les *écoles ménagères* établies « successivement », ainsi que le prescrivait le règlement. Alors que, aujourd'hui,

le réseau de ces classes embrasse tout le territoire, on rend à ces personnes dévouées le témoignage d'avoir créé une ambiance propice, autour d'un enseignement qui apparaissait, au début, avec le caractère, parfois suspect, de la nouveauté.

Sans sous-estimer les instructions données, dans les conférences officielles d'arrondissement, comme moyen de perfectionnement, signalerions-nous, ici, ces associations dont le personnel des divers ordres a ressenti la nécessité ? On sait que leur but est l'étude en commun des problèmes posés par la pratique. Depuis quelques années, les maîtresses d'écoles ménagères et des cours de travaux manuels assistent à des réunions de leur ensemble professionnel, qui édite un organe mensuel *Travail et joie*. Leur plus récente manifestation remonte au 5 mai. Sous les auspices de la société des institutrices se tint, en novembre 1943, une réunion dont les nombreuses participantes applaudirent M^{lle} Dupraz, chargée de cours à la Faculté des Lettres, dans sa conférence intitulée : « Vis-à-vis des enfants d'aujourd'hui » ; M. le professeur Marmier qui parla de « l'école au temps jadis » et M. le conseiller Piller, pour son exposé sur « le problème économique des familles ».

N'était la sobriété recommandée aux chroniqueurs de l'Annuaire, nous voudrions relater moins succinctement la journée si réussie, à tous égards, de la *Société fribourgeoise d'Education*, qui tint ses assises bisannuelles à Guin, le 18 juillet, et qui commémorera, dans deux ans, le 75^e anniversaire de sa fondation. Son organe, le *Bulletin pédagogique*, a publié les rapports de MM. Murith et Ducarroz, faisant la synthèse de multiples études préparées sur le sujet soumis aux méditations du corps enseignant, savoir « Le programme et les méthodes de l'école primaire ». La discussion, qu'ont amorcée les conclusions des rapporteurs, ne pouvait que retenir l'attention de l'assistance sur un thème toujours actuel, çà et là, mais propre à susciter partout une égale sollicitude. En somme, à se baser sur les thèses du Bulletin, c'est moins l'étendue du programme que la manière de l'interpréter et de l'appliquer qui est mise en cause. Le débat aura, on l'espère, d'heureuses conséquences. Et, peut-être, renforcera-t-il la constatation que maints progrès réalisés dans nos écoles ont eu, comme point de départ, les délibérations de notre association pédagogique cantonale !

* * *

Le corps enseignant des *écoles secondaires* a tenu, au printemps dernier, sa réunion annuelle — la vingt-deuxième, a-t-on précisé — dans le bâtiment de l'école secondaire professionnelle, à Fri-

bourg. On y fit l'examen des principes sur lesquels repose le système Decroly, et le vœu s'est exprimé qu'une revue des faits et études pédagogiques soit inscrite, annuellement, aux tractanda des séances futures.

Les écoles du degré moyen s'honorent des latitudes que leur accorde la loi de 1874, c'est-à-dire l'octroi d'une large autonomie. En effet, l'Etat n'intervient, dans leur essor, que par ses subsides, par la formation de leurs comités, le choix des maîtres et le contrôle qu'exerce son délégué. On peut dire que sa confiance fut bien placée et que cet ordre scolaire est en progrès constant. Son effectif est de 2500 élèves, compte tenu du contingent des écoles cantonales de formation commerciale, normale, technique du degré moyen, ainsi que des instituts privés.

En vertu de la même loi, tout district possède une école secondaire. Fribourg et Romont en comptent une pour chaque sexe. Au district du Lac, une école mixte fonctionne à Morat et à Chiètres. L'école secondaire de la Singine a son siège à Tavel ; mais, à la requête de la commune de Guin, son école régionale est devenue section de l'école secondaire du district.

Avec ses quelque 250 étudiants répartis sur une scolarité de trois ans, l'école *secondaire professionnelle* de Fribourg continue à justifier la seconde épithète de son titre. Tout d'abord, elle organisa, dans le courant de l'exercice, à l'intention de ses œuvres externes, un grand loto qui lui apporta de généreuses adhésions. La société de ses anciens élèves la dota libéralement d'un appareil de projection pour compléter, par le film, ses moyens d'enseignement. Mais la louange que la presse locale fit de l'exposition finale de l'établissement a été corroborée par de nombreux visiteurs. Elle se présentait comme la meilleure démonstration de ses tendances. Produits de ses ateliers en bois ou en fer forgé, cahiers de comptabilité et d'autres branches, séries de dessins aux buts divers, tout dénotait le caractère pratique d'une école qui ne limite en rien sa préoccupation éducative. Le spirituel y est si peu négligé, que d'autres cahiers dénonçaient un cours de morale et de savoir-vivre, véritable école des mœurs où le directeur a dépensé, dans un trésor de bons conseils, toute son expérience et tout son cœur.

L'idée dominante est, ici, de réaliser au mieux « l'école pour la vie ». Elle lui confère le droit de collaborer utilement au service d'orientation si nécessaire à Fribourg. Aussi bien, n'importe-t-il pas, tout d'abord, d'extirper le travers de certains parents impatientes d'obtenir la libération scolaire de leurs fils, de les engager dans des emplois transitoires, en vue d'un gain immédiat, au lieu de préparer leur avenir par un apprentissage sérieux ?

Ailleurs, on comprend également la valeur de cette tendance et l'on s'efforce d'ouvrir les fenêtres de l'école sur la vie. A Châtel, par exemple, où l'école secondaire déploie un entrain qui ferait supposer un nombre moins restreint d'étudiants, on n'a pas redouté d'inviter ses élèves à certaines conférences publiques. Ainsi, l'année dernière, ils ont entendu des juristes du chef-lieu exposer pratiquement la question du cautionnement ou les points essentiels du droit successoral. Un autre Châtelois, en se posant cette interrogation : « Puis-je construire ? » y répondit à la satisfaction de ses auditeurs, même des jeunes qui ne furent pas les moins attentifs et l'ont démontré par la relation écrite de ces leçons extraordinaires.

Permettre aux élèves du degré moyen de participer à des conférences publiques est une innovation qui trouva un essai timide, à Romont, en 1879. Les élèves des classes secondaires de la petite cité furent conviés à une causerie donnée, dans un cercle privé, sur le « système métrique » qu'une loi fédérale rendait obligatoire dans notre pays. Innovation ? Non, car on pourrait indiquer au moins un précédent. Il y a presque un siècle, le principal d'un collège de France avait prévu certains cours, hors programme, pour l'après-midi du congé hebdomadaire. Il les confiait à une quarantaine de maîtres désintéressés « aussi savants, dans leur partie, mais plus pratiques que des docteurs en Sorbonne ». Ces professeurs improvisés acceptèrent d'entretenir, chacun une fois dans l'année, les collégiens, de la profession qui le faisait vivre, de leur métier, de leur emploi ou industrie. Ils avaient senti que, en leur demandant un modeste service, on les honorait, puisqu'on les associait à la tâche très haute d'instruire la jeunesse. Que résulta-t-il de cette initiative ? Edmond About le dira à qui voudra lire son attachant récit : « Roman d'un brave homme ».

Maintes similitudes existent entre l'école *secondaire des jeunes filles de la Ville de Fribourg* et l'établissement pareil destiné aux garçons : effectif quasi égal, tendance pratique des cours, souci éducatif accusé, sollicitude des sociétés d'anciens élèves. Une nombreuse assistance a solennisé, dans une séance de clôture, la fin d'une excellente année. La nouvelle directrice, M^{lle} Hug, donna lecture d'un intéressant rapport où elle magnifia le travail, comme la meilleure préparation des élèves aux responsabilités de demain. Après avoir remercié les amis de l'école, elle exprima la gratitude de tous, jeunes filles, parents et maîtres, à M^{lle} Dr Dupraz qui, désireuse de se vouer uniquement à sa chaire universitaire, déclina la direction d'un institut aimé, qui bénéficia, pendant dix ans, de sa compétence pédagogique. L'influence bienfaisante qu'elle exerça sur ses nombreuses élèves et ses riches

qualités d'esprit et de cœur vivront dans le souvenir des amis de l'institution.

Le Technicum cantonal a nommé, dans ses huit sections, 253 étudiants au semestre d'hiver, et 213, à celui d'été. Le rapport de son directeur, M. le Dr Léon Barbey, est un modèle de concision autant que de beau langage. Le talent de M. Barbey est connu, non moins que sa complaisance. Ne trouve-t-il pas, en marge de ses charges professionnelles et de ses multiples publications, le temps de préparer des études appréciées à l'intention de cet Annuaire ? Après le témoignage de vive satisfaction adressé aux membres de son personnel enseignant, relevons, de son rapport, cette forte pensée : « L'importance de la qualité du travail est un facteur supérieur à son intensité ! » M. Barbey la souligne et la recommande aux étudiants du Technicum, ainsi qu'une consigne à méditer durant les vacances.

L'interruption, pendant quatre années, de l'enseignement à Hauterive a permis de réduire une pléthore de jeunes maîtres diplômés et sans emploi. Dès lors, le siège de *l'école normale des instituteurs* a été transféré à Fribourg. Entre temps, la propriété d'une famille au nom historique, fut vendue à l'école normale ménagère, puis rachetée par l'Etat, en vue d'y installer l'antique institution.

*Dans la simplicité de notre Nuithonie,
Le logis des Diesbach compose une harmonie :
Fiers remparts, haute tour, castel et parc ombreux
Qu'animent les ébats de candidats nombreux !*

Nombreux ? ils ne le sont point encore, nos aspirants-instituteurs. En ce riant séjour, ils goûteront, désormais, l'ambiance tranquille qu'appréciaient leurs aînés au cloître de Hauterive. Vingt-cinq admissions d'élèves ayant fréquenté, pendant deux ans, les cours d'une école secondaire, ont été prononcées en novembre 1943. Les jeunes gens ainsi reçus constituent, maintenant, l'effectif des premier et deuxième cours. Cette période prenant fin en été 1945, — tandis qu'un nouveau groupe d'élèves viendront former la classe inférieure, — les premiers achèveront, au troisième et au quatrième cours, la formation générale et pédagogique qui leur ouvrira la porte d'une noble carrière. On est trop proche des débuts, à cette heure, pour tirer une inférence quelconque de l'institut ainsi transformé. C'est le commencement d'une expérience dont l'unique constatation, aujourd'hui, est que l'établissement transféré à Fribourg, entend maintenir et renforcer une œuvre du passé, l'école normale des instituteurs ouverte à Hauterive, en 1864.

* * *

Le Collège de Saint-Michel a compté, l'année dernière, 1043 étudiants dont 188 ont fréquenté deux sections externes. Il a terminé, le 15 juillet, son deuxième semestre, par une cérémonie solennelle, dans l'Aula de l'Université. Une imposante assistance y vit se dérouler le programme traditionnel rempli brillamment par la fanfare, l'orchestre et les orphéons de l'établissement. A la suite de ces manifestations, M. le recteur, D^r Pittet, prononça un discours de clôture d'une parfaite tenue littéraire. Beaucoup de ses auditeurs l'ont loué quand il s'éleva contre un travers qui ne tendrait rien moins qu'à recruter des adhésions au sein de la jeunesse du Collège. L'individualisme, que stigmatise le recteur, aurait pour effet de paralyser l'activité intellectuelle de la communauté et de nuire aux progrès de tout un ensemble. Mais, bien vite, dans son rapport annuel, il rendra hommage au très grand nombre des étudiants de Saint-Michel conscients de leurs responsabilités, qui ont répondu à l'attente de leurs maîtres et les ont dédommagés des déceptions, que pouvaient causer d'autres jeunes gens peu soucieux de leur devoir.

S'associant aux remarques du D^r Pittet, le directeur de l'Instruction publique tint à faire une réserve en faveur des élèves qu'un certain individualisme incite uniquement à se comporter aussi bien, sinon mieux que leurs condisciples. Il loua le Collège de son travail et, surtout, de son enthousiasme pour le bien ; puis, saisissant l'occasion du cinquième anniversaire de la bataille de Saint-Jacques, il rappela, au bel ensemble de nos étudiants, que les Suisses qui y ont combattu avec leur ardeur guerrière, se sont tous sacrifiés pour un idéal élevé, la patrie.

La vie extérieure du Collège s'est révélée en de multiples productions des groupes musicaux, de la troupe scout, des équipes sportives et des sections de la société des étudiants suisses. Le rapport fait mention du départ de deux professeurs atteints par la limite d'âge, MM. Longchamp et Lombriser, qui ont résigné leur fonction, au début de l'exercice, après avoir consacré à l'établissement la meilleure partie de leur existence et, à leurs élèves, une constante sollicitude.

Du bulletin triennal, les « Nouvelles universitaires », publié comme organe de l'Association des Amis de l'Université, nous extrayons, d'abord, les résultats semestriels de l'immatriculation dans les Facultés de

	<i>Théologie</i>	<i>Droit</i>	<i>Lettres</i>	<i>Sciences</i>	
au semestre d'hiver	268	344	240	358	1210
au semestre d'été	263	368	245	326	1202

En ajoutant à ces chiffres le nombre des auditeurs, on obtient le sommaire, jamais atteint jusqu'ici, de plus de 1400 élèves.

L'Université a enregistré la mort de trois anciens professeurs : M. Max Turmann qui, durant vingt-huit ans, occupa la chaire d'économie commerciale à la Faculté de droit ; M. Raymond Girard qui enseigna la géologie pendant quarante ans à la Faculté des sciences, et Mgr Joseph Beck, dont le nom restera lié pour toujours aux annales de notre institut des études supérieures. Aussi bien, le regretté défunt n'a-t-il jamais cessé de soutenir, par la plume et la parole, l'œuvre de son ami Georges Python. Il a fait mieux encore en constituant une fondation largement dotée, au profit de la chaire de théologie pastorale qu'il occupa, avec une grande distinction, de 1891 à 1934. En pleine activité professorale est mort, à Fribourg, le Dr Edouard Cros, à qui fut confiée, en 1933, la chaire des littératures slaves et qui s'intéressa au sort de ses compatriotes, les internés polonais, admis à suivre les cours des diverses facultés.

L'événement qui marquera dans l'histoire de notre Alma Mater, en 1944, est l'inauguration de son artistique chapelle. Cette cérémonie avait attiré, le 7 mai, une assistance nombreuse et consciente de la subordination de la science humaine à la vérité éternelle. L'achèvement de la chapelle, dénommée par un journal de notre ville « le cœur de la maison », couronne dignement l'entreprise des récentes bâtisses universitaires.

Les Fribourgeois jouissent de cette cité des hautes études qui paraît avoir surgi, comme par enchantement, sur leur sol. Non seulement, ils l'aiment, mais ils l'admirent, moins peut-être pour ses formes architecturales que pour les multiples services qu'elle rend déjà à la collectivité. Ne semble-t-elle pas avoir toujours existé sur cet emplacement idéal du quartier de Miséricorde qui devient, grâce à elle, le centre de notre capitale ? Outre l'enseignement des Facultés, leurs cours de vacances et surtout les remarquables leçons des jeudis, il s'est créé autour de l'Université tout un mouvement qui, cependant, ne trouble en rien l'action essentielle de la haute école. Les sociétés littéraires, philharmoniques ou scientifiques de notre ville, les démonstrations patriotiques, sociales et artistiques qui ont obtenu l'usage de l'Aula et des auditoires y trouvent des facilités que ne sauraient leur offrir les salles urbaines, dans une égale mesure. Même en de vastes locaux encore inemployés s'étalent à l'envi, sous l'égide de l'Université, des expositions de beaux-arts, de travaux scolaires, industriels et autres. Et cette participation n'est pas un des moindres résultats que procura la réalisation souhaitée par un demi-siècle, de constructions universitaires normales et définitives.

En projetant de doter notre enseignement supérieur et ses Facultés de locaux dignes de leur haute mission, notre directeur de l'Instruction publique pouvait-il concevoir que la cité universitaire contribuerait si heureusement au bien général de notre capitale et du pays ? Ce qui est vraiment grand ne tarde pas à exercer son influence et son attraction !

G.

Genève

Enseignement primaire

L'expérimentation des plans d'études se poursuit. Celui des classes de fin de scolarité introduit l'an dernier — donc après celui des six premières classes — semble convenir, et n'a suscité jusqu'à présent que l'approbation du corps enseignant. L'essai sera continué avant que nous puissions conclure, si on le peut, tant les programmes scolaires et les méthodes sont en perpétuel devenir pour s'adapter toujours aux besoins changeants du moment. Dans les classes rurales de fin de scolarité, l'horaire à plein temps pendant la belle saison a été établi depuis un an également ; il donne satisfaction ; une seule commune avait manifesté son opposition au projet. Il n'y a aucun motif sérieux de donner un enseignement réduit aux jeunes campagnards de 13 à 15 ans, alors que le programme comprend non seulement les disciplines ordinaires de l'enseignement primaire, mais encore des leçons spéciales de culture maraîchère, d'arboriculture, d'aviculture, d'apiculture, etc. Il suffit d'accorder judicieusement des congés agricoles aux élèves que retient le plan Wahlen... et de mettre des amendes aux parents de ceux qui ne veulent pas comprendre les beautés de l'instruction ! Ces derniers sont d'ailleurs une infime minorité, il est juste de le reconnaître.

Les séjours et cours d'hiver dont je parlais l'an dernier ont eu lieu de nouveau pendant les cinq semaines de vacances de chauffage. Leur succès est complet ; il en a été de même des camps d'été de ramassage de bois mort ; un nouveau camp a été ouvert en 1944. L'atelier de travaux manuels de Troinex a très bien réussi, soit pour les élèves en âge scolaire, soit pour les jeunes gens de 16 à 18 ans. Les quelques entretiens d'éducation nationale que nous avons eus, pendant que les élèves restaient à leur établi, ont attiré l'attention de la presse et des députés. Cette tentative sera développée encore.

Bien que cela ne concerne pas l'âge scolaire proprement dit,